



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 17 décembre 2024

Délibération	
N° 24.198.2	
En exercice ...	37
Présents	25
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - PORT DU CHICHOULET
PORT DU CHICHOULET - AVENANT DE PROLONGATION DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 11/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 17 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Robert SENAL), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC), monsieur Philippe VIDAL (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Marcelle COUDERC.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 17 décembre 2024

**Port du Chichoulet - Avenant de prolongation du contrat de délégation de service public -
Approbation et autorisation de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la convention de la délégation de service public relative à la gestion du port départemental Le Chichoulet, signée le 6 juillet 2009 entre le Département de l'Hérault et la Communauté de communes La Domitienne, prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Vu le projet d'avenant de prolongation ci-annexé ;

Vu l'avis favorable du conseil portuaire en date du 10 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 4 décembre 2024 ;

Considérant que la procédure de renouvellement de la concession du service public du port du Chichoulet à Vendres a été déclarée sans suite pour insuffisance de concurrence par l'assemblée délibérante du Département de l'Hérault, le 18 novembre 2024 ;

Considérant que le Département de l'Hérault envisage en conséquence de prolonger la convention de délégation de service public en cours jusqu'au 23 juillet 2025 ;

Considérant qu'il convient de formaliser cette modification par avenant ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE le projet d'avenant à la convention de délégation du service public du port départemental du Chichoulet ci-annexé.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'avenant à intervenir.

III. PRÉCISE que les crédits afférents feront l'objet d'une proposition d'inscription au budget annexe du port de l'année 2025.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **24 DEC. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **24 DEC. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Marcelle COUDERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Couderc', is written over the printed name.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20241217-DELIB_24_19